



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE - ACADÉMIE DE LILLE

LYCÉE PROFESSIONNEL AUTOMOBILE ALFRED MONGY

129, rue de la Briqueterie - 59700 Marcq en Baroeul

Tél. : 03.20.72.26.85 - Fax : 03.20.89.81.19

<http://lyceevalfredmongy.fr/>

Marcq en Baroeul le 27/04/2021

L'Intendant du Lycée Mongy
aux
Parents des élèves internes

Objet : Paiement de l'internat par prélèvement automatique

A compter de cette rentrée 2021-2022, il vous est proposé de payer les frais d'internat par prélèvement automatique. Il s'agit d'un moyen simple et efficace d'étaler vos charges tout au long de l'année.

Pour cela il vous suffit de remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-joint, accompagné de votre RIB. Ce document devra parvenir à l'Intendance (Bureau comptabilité-Mme Dumont) au plus tard le 18/09/2021. Vous pouvez aussi nous transmettre ces documents par mail à l'adresse suivante : intendant.0590144l@ac-lille.fr.

Vous trouvez ci-joint un échéancier sachant que les prélèvements du 07/01, du 07/04 et du 07/07 constitueront des régularisations tenant compte des périodes d'absence (stages en entreprise, maladie etc.). Le montant indiqué à ces dates constitue donc le montant maximum que vous devrez payer. Pour mémoire le forfait annuel est de 1674,75 €.

07/10/2021	180,00 €
07/11/2021	180,00 €
07/12/2021	180,00 €
07/01/2022	129,90
07/02/2022	180,00 €
07/03/2022	180,00 €
07/04/2022	166,35 €
07/05/2022	180,00 €
07/06/2022	180,00 €
07/07/2022	118,50
	1 674,75 €

Je me tiens à votre disposition pour toute demande de renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

L'Intendant,
L. Pérès

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez LYCEE PROF AUTOMOBILE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LYCEE PROF AUTOMOBILE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 38 ESD 836A5D

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : LYCEE PROF AUTOMOBILE

Adresse : 129 rue de la briqueterie

Code postal : 59700

Ville : MARCQ EN BAROEUL

Pays : FRANCE

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

| | | |

| | | |

| | | |

| | | |

| | | |

| | | |

| | | |

| | | |

| | | |

| | | |

| | | |

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par LYCEE PROF AUTOMOBILE. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec LYCEE PROF AUTOMOBILE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.